

CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES AUVERGNE-RHÔNE-ALPES					
P	VP	SG	Greffé	RHF	Sec P
Date arrivée : 30 SEP. 2025					
PS1	PS2	PS3	PS4	PS5	PSA

Chambre Régionale des comptes

Auvergne Rhône-Alpes

Madame Barbara FALK, Présidente

124-126 boulevard Vivier Merle

CS 23624

69503 LYON Cedex 03

A 251137

Villefontaine, le 23 septembre 2025

Madame la Présidente,

Les observations suivantes sont formulées à l'issue de la lecture du rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes sur l'accueil en école primaire publique. Elles ne visent pas à contester les constats établis, mais à apporter des éléments de compréhension complémentaires, afin de proposer une lecture plus nuancée de certains points abordés.

Le rapport souligne que les conclusions émises dans le cadre du schéma directeur scolaire n'ont pas été mises en œuvre dans le calendrier initialement prévu. Il convient de rappeler que cette situation procède non d'un défaut d'engagement, mais d'une volonté délibérée de réinterroger ce document, afin d'en actualiser certaines orientations à la lumière des évolutions locales constatées depuis sa rédaction.

Cette démarche a été conduite en lien avec les services municipaux, les partenaires institutionnels, les besoins remontés par les familles et les réalités exprimées sur le terrain. Elle s'inscrit dans une logique d'adaptation plus que d'écart, et témoigne d'une gestion pragmatique des politiques publiques éducatives à l'échelle locale.

Certains constats du rapport s'appuient sur des échanges oraux qui n'ont pas été consolidés par des données ou des points de vue complémentaires. Des appréciations semblent relever davantage de ressentis que d'éléments factuels objectivés. Cela invite à relativiser la portée de certaines conclusions, notamment lorsqu'elles reposent sur un nombre restreint de témoignages ou qu'elles ne bénéficient pas d'un réel contradictoire.

La présentation des modalités de concertation reste partielle au regard des pratiques réellement en place. Si certains personnels ont été sollicités, cette consultation est demeurée ponctuelle, limitée à certains sujets et concentrée sur un nombre restreint d'agents. L'analyse se focalise principalement sur les directions d'école, sans intégrer de manière représentative l'ensemble des acteurs impliqués dans le fonctionnement quotidien des écoles. Or, une concertation plus large aurait pu inclure une diversité de profils issus de

# Villefontaine

plusieurs services municipaux (éducation, entretien, restauration, animation), permettant de croiser les regards et d'élargir l'évaluation des pratiques.

Ainsi, la ville a structuré des commissions périscolaires réunissant services municipaux, équipes éducatives et familles, dans une logique de coordination globale. Leur absence du rapport limite la portée de l'évaluation conduite.

Le rapport évoque un regret exprimé par des enseignants concernant l'absence de concertation sur les équipements informatiques. Il est utile de rappeler qu'en matière de numérique éducatif, les marges de manœuvre des collectivités sont fortement encadrées. Dans le cadre du dispositif Territoires Numériques Éducatifs (TNE), les choix d'équipements, les standards techniques et les modalités de déploiement sont largement déterminés par les orientations nationales. La collectivité intervient dans un cadre contraint, avec des possibilités d'ajustement limitées.

Les données relatives à la formation des agents municipaux ne rendent pas compte de l'ensemble des contraintes rencontrées. De nombreuses demandes de formation formulées par les services municipaux sont aujourd'hui refusées par le CNFPT, notamment en raison du manque de places. Les chiffres avancés dans le rapport ne reflètent donc pas un défaut d'implication de la collectivité, mais une limitation externe pesant sur sa capacité effective à faire partir les agents en formation.

Ces observations ne remettent pas en cause la qualité du travail mené par la Chambre, ni l'utilité du contrôle exercé. Elles visent simplement à introduire, sur certains points, une lecture plus contextualisée des réalités locales, et à souligner que certaines appréciations gagneraient à être replacées dans un cadre d'analyse plus complet ou croisées avec des éléments complémentaires.

Enfin, certains points soulevés lors du travail réalisé par la Chambre ont d'ores et déjà été pris en compte par la collectivité. Ils ont donné lieu, depuis, à des ajustements ou à la mise en œuvre de mesures concrètes par les services municipaux, dans un esprit d'amélioration continue de l'action publique.

Je vous prie d'agrérer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.



Patrick NICOLE-WILLIAMS

Maire de Villefontaine

Vice-président de la CAPI

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Nicole Williams". The signature is fluid and cursive, with a distinct flourish at the end.

Hôtel de ville  
Place Pierre Mendès France - BP 88  
38093 Villefontaine cedex  
Téléphone : 04 74 96 00 00  
Fax : 04 74 96 66 22  
[mairie@mairie-villefontaine.fr](mailto:mairie@mairie-villefontaine.fr)

[www.villefontaine.fr](http://www.villefontaine.fr)